

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026-181

Feuillet n°194

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/VS

Nous, Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1, et L 2213-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de la société ISOLASTYL concernant des travaux d'isolation de la cave au n°10 rue Louis Gallet à Wimereux le 24 avril 2026,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et de prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre la circulation des véhicules, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant, sur l'équivalent de 5 places de stationnement situées en face du n°10 rue Louis Gallet le 24 avril 2026 de 8h00 à 18h00.

Article 2 : La circulation des véhicules sera limitée à 30km/h au niveau du chantier situé au n°10 rue Louis Gallet le 24 avril 2026 de 8h00 à 18h00.

Article 3 : Les services techniques de la ville sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 4 : La société ISOLASTYL est responsable du parfait déroulement de ces travaux. Elle devra mettre en place la signalisation nécessaire à la sécurisation du chantier.

Article 5 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 7 : Le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne-sur-Mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.


Wimereux, le 15 avril 2026,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.



The official seal of the Municipality of Wimereux (Pas-de-Calais) is circular. It features a central coat of arms with a crown on top. The text 'MAYRIE de WIMEREUX' is written around the top inner edge, and '(Pas-de-Calais)' is written around the bottom inner edge. Two stars are positioned on either side of the coat of arms. A large, stylized blue ink signature is written over the seal.